

XVII.—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU.—(Fin.)

Loyers, réparations, mobilier, chauffage, etc.

Ottawa, édifices publics:—	
Ottawa—Préposés aux ascenseurs.	32,000 00
Ottawa—Gaz et lumière électrique, y compris chemins et ponts.	60,000 00
Ottawa—Terrains.	25,000 00
Ottawa—Chauffage, y compris les gages des mécaniciens, chauffeurs et gardiens.	150,000 00
Ottawa—Enlèvement de la neige, y compris Rideau-Hall.	5,000 00
Ottawa—Réparations, y compris la ventilation, l'éclairage, mobilier, etc.	250,000 00
Ottawa—Service téléphonique.	21,000 00
Rideau-Hall, y compris les terrains—améliorations, mobilier et entretien.	35,000 00
Rideau-Hall—Allocation pour le combustible et l'éclairage.	9,000 00
Edifices fédéraux:—	
147 Aménagements et fournitures en général.	80,000 00
Mobilier.	19,000 00
Chauffage.	150,000 00
Eclairage.	145,000 00
Force électrique pour ascenseur, machine à oblitérer les timbres, etc.	35,000 00
Loyers, etc.	340,000 00
Gages des mécaniciens, chauffeurs, gardiens, etc.	250,000 00
Fournitures pour les mécaniciens, chauffeurs, gardiens, etc.	17,000 00
Eau.	28,000 00
Stations fédérales de la quarantaine pour bestiaux—Réfections, réparations.	20,000 00
Bâtiments de l'immigration—Réparations, mobilier, etc.	16,000 00
Stations fédérales de quarantaine—Entretien, etc.	4,000 00
Yukon—Edifices publics—Loyers, réparations, combustible, éclairage, service d'eau, salaires des concierges, etc.	60,000 00

Les résolutions 511, 512, 513 et 514 sont lues la seconde fois et agréées.

La résolution 515 étant lue;

M. Monk propose,—Que la dite résolution soit amendée comme suit: Dans l'item "Red-Deer—Edifice public", retrancher "public" et insérer "de l'immigration".—Adopté.

La résolution 515, telle qu'amendée, est lue pour la seconde fois et adoptée.

Les résolutions 516, 517, 518 et 519 sont lues la seconde fois et agréées.

La résolution 520 étant lue;

M. Monk propose,—Que la dite résolution soit amendée comme suit: Changer l'item "Hansport—Quai" en "Hansport et Walton—Quais"; retrancher l'item "Whycocomah—Réparations au quai et à l'entrepôt, \$1,500".—Adopté.

La résolution 520 ainsi amendée, est lue la seconde fois et adoptée.

Les résolutions 521 et 522 sont lues la seconde fois et agréées.

La résolution 523 étant lue;

M. Monk propose,—Que la dite résolution soit amendée en remplaçant les mots de l'item "Kincardine" par les suivants "Kincardine—Extension de la jetée et réparation—Crédit supplémentaire, \$10,000".—Adopté.

La résolution 523, telle qu'amendée, est lue la seconde fois et agréée.

Les résolutions 524, 525 et 526 sont lues la seconde fois et agréées.

La résolution 527 étant lue;